

BNP PARIBAS
S.O.L.
Archives Historiques

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 400 Millions de Francs

Registre du Commerce Seine N° : 50.816. — N° d'immatriculation sur la liste des Banques Françaises : 49.

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à la Commission de contrôle des banques

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1948

Compte de Profits et Pertes

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX

20, Rue Bergère
PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. CELIER (Alexandre),	<i>Président honoraire.</i>
GAUSSEL (Georges),	<i>Président.</i>
FARNIER (Charles),	<i>Vice-Président, Directeur Général.</i>
LAURENT (Charles),	<i>Vice-Président.</i>
BOISSARD (Henri),	<i>Administrateur.</i>
BORREDON (Gilbert),	—
CHASSY (Georges),	—
DAVEZAC (Henry),	—
DENIS (Pierre),	—
MANGEART (Robert),	—
PERNOT (Alexandre),	—
VIGUIÉ (René),	—

CENSEUR

M. HUGUES (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond),
MARBEAU (François).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la Commission de contrôle des banques

sur l'Exercice 1948

Conformément à l'article 10 de la loi du 2 décembre 1945, nous avons l'honneur de vous adresser notre bilan arrêté au 31 décembre dernier et le compte de profits et pertes de l'exercice 1948.

Au cours de cette année, les conflits politiques susceptibles de menacer la paix du monde ne se sont ni éteints ni même atténués. Mais dans l'ordre économique et bien que la plupart des pays ne parviennent pas à équilibrer leur balance des comptes, les progrès réalisés ont été plus rapides qu'à aucun moment depuis la fin des hostilités.

La disette de produits agricoles a cessé d'être l'une des préoccupations majeures des gouvernements, spécialement en Europe, où une grande partie de la population souffrait de sous-alimentation depuis le début de la guerre. La production industrielle s'est accrue; elle a atteint parfois et dépassé dans quelques cas les niveaux les plus élevés qu'elle avait connus, mais elle n'a pu malheureusement être tout entière orientée vers des objets pacifiques. Grâce à l'activité des chantiers de constructions navales, la pénurie de fret a tendu à disparaître et le volume des échanges internationaux a continué à se développer. La mise en application du plan Marshall n'a pas seulement fourni à l'Europe les moyens de paiement qui lui faisaient défaut et qui vont lui permettre de rajeunir son outillage; elle lui a donné l'occasion de mettre sur pied un organisme de coopération économique et l'a incitée à rechercher, par l'abaissement et même l'abolition des barrières douanières, le moyen d'offrir à son industrie des marchés élargis.

En France, les signes d'un retour progressif à une situation économique normale ont été nombreux. La tendance marquée à la suppression ou au desserrement des réglementations nées de la guerre est sans doute l'un des plus caractéristiques.

Après l'augmentation générale des salaires décidée en janvier par le gouvernement et pourvue d'un effet rétroactif, ne sont plus intervenues dans cette matière que des mesures moins massives et assez espacées.

L'écart qu'on relevait à la fin de 1947 entre les indices des prix de gros des produits industriels et ceux des produits alimentaires, au détriment des premiers, a été remplacé, à des niveaux plus élevés, par un décalage de sens contraire et de moindre amplitude. Dans les derniers mois de 1948, la baisse des cours de plusieurs denrées, bien qu'elle ne se soit pas, à beaucoup près, traduite par une baisse proportionnelle des prix de détail correspondants, a contribué à ralentir l'accroissement du coût de la vie.

L'agriculture a bénéficié d'une récolte exceptionnellement favorable: la production de blé, notamment, a atteint un chiffre qui rejoint celui des meilleures années d'avant-

guerre et qui a permis de supprimer, en fait, le rationnement du pain au cours du quatrième trimestre.

La mise en service de nouvelles centrales hydrauliques et la reprise des importations de charbons en provenance d'Angleterre ont accru les ressources en énergie qui restent néanmoins insuffisantes. La production de houille a été en régression à cause des grèves d'octobre et de novembre; le rendement individuel de l'ouvrier a tendu à se relever, mais est demeuré inférieur à son niveau d'avant-guerre. La sidérurgie a réalisé des progrès; à la faveur du plan Marshall, elle est en train de moderniser ses usines. Les modalités de répartition de l'acier ont été assouplies; l'approvisionnement des autres secteurs industriels en a été facilité.

Les matériaux ont été produits en plus grande quantité, ce qui a permis d'accélérer la réparation des dommages de guerre. L'équipement industriel a cessé d'être l'objet presque unique de la reconstruction et des chantiers ont été ouverts pour l'édification de maisons d'habitation. Cette évolution et le relèvement du niveau anormalement bas des loyers devraient conduire à une atténuation lente, mais progressive, de la crise du logement.

Pour assurer l'équilibre du budget ordinaire, le gouvernement a demandé par deux fois de nouveaux sacrifices au contribuable, au début de l'année en instituant le prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation, puis au mois de septembre en majorant de deux décimes les impôts perçus par voie de rôle.

De lourdes charges ont continué d'incomber au Trésor, spécialement à raison des indemnités de dommages de guerre et des besoins des industries nationalisées. Une partie des ressources nécessaires a été fournie par l'émission de bons du Trésor ou de bons de la reconstruction, ainsi que par les emprunts des groupements de sinistrés et par l'encaissement en francs de la valeur des importations effectuées à l'aide du plan Marshall.

Les avances de la Banque de France à l'État, après avoir commencé par décroître, ont augmenté à nouveau à partir du mois de juin; à la fin de décembre, elles atteignaient un chiffre sensiblement supérieur à celui du début de l'année. Le montant des billets émis par l'institut d'émission a suivi une évolution analogue: à une réduction brutale en février, à la suite du retrait des coupures de 5.000 francs, a succédé à partir d'avril une augmentation lente mais continue, qui a porté la circulation à près d'un trillion de francs.

La dévaluation monétaire intervenue en janvier s'est accompagnée de décisions qui ont marqué le désir des Pouvoirs publics de rendre progressivement plus d'aisance aux mouvements de capitaux entre la France et l'étranger. Un marché a été organisé à Paris pour la négociation du dollar U.S.A., de l'escudo portugais, puis du franc suisse, mais il n'est possible d'y traiter que les achats ou les ventes autorisés par la réglementation des changes. Les exportateurs ont été admis à conserver, en vue de couvrir leurs frais de voyage et de publicité ou leurs dépenses d'équipement, une partie des devises que leur procure la vente de leurs marchandises. Enfin, le transport de l'or à l'intérieur du territoire et sa négociation sous forme de pièces ou de lingots ont été autorisés. Un nouvel alignement monétaire a eu lieu au mois d'octobre; il a permis de rattacher au cours du dollar sur le marché les devises qui n'y sont pas cotées.

Malgré les efforts tentés en vue de développer les exportations, la balance commerciale reste déficitaire; le gouvernement a favorisé le rapatriement des avoirs constitués clandestinement à l'étranger, en donnant à leurs propriétaires le moyen de régulariser leur situation par le paiement d'une taxe spéciale. Ces mesures n'auraient pas suffi à procurer les moyens de paiement nécessaires pour solder le déficit et seule l'aide

américaine, sous la forme de prêts ou d'autorisations d'achat, a permis de ne pas interrompre les importations jugées indispensables.

Le Conseil national du crédit s'est attaché à seconder le gouvernement dans sa lutte contre l'inflation et a favorisé le retour à un équilibre économique en hâtant l'adaptation d'une offre redevenue abondante à une demande déjà mieux satisfaite. Il est intervenu à diverses reprises auprès des banques, leur recommandant notamment de réserver leur appui aux entreprises qui travaillent pour l'exportation ou qui produisent des équipements et des biens de large consommation dans des conditions techniques favorables à un abaissement des prix de revient. De son côté, la Banque de France a fixé, de façon dans certains cas très sévère, des limites à ses réescomptes. Les crédits supérieurs à 50 millions sont subordonnés à son accord préalable. En même temps, le ministre des finances a prescrit de maintenir les investissements bancaires en titres de la dette flottante à un chiffre minimum variable selon le montant des exigibilités. Ces diverses mesures restreignent considérablement la relative liberté d'action dont jouissait encore notre profession.

Dans le cadre ainsi tracé, notre établissement a apporté à l'effort commun de redressement économique tous les concours possibles: son bilan en atteste l'importance et l'efficacité. Les ressources mises à notre disposition sous forme de dépôts par notre clientèle ont augmenté de plus de moitié au cours de l'année; elles restent cependant insuffisantes eu égard aux besoins de crédit et nous avons dû recourir au réescompte pour des montants accrus. Nous avons participé au financement des importations du plan Marshall, en nous portant caution auprès du Crédit national pour la contre-valeur en francs des marchandises ainsi achetées; le chiffre de nos engagements hors bilan témoigne le rôle que nous avons joué à cet égard.

A deux reprises, le taux officiel de l'escompte a été modifié: relevé d'un point au début de septembre et porté à 3,50 % pour les effets de commerce et les bons du Trésor et à 4 % pour les autres effets, il a été ramené uniformément à 3 % à la fin du même mois, quelle que soit la nature du papier; simultanément, l'institut d'émission fixait à 2,50 % le taux d'achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois. Les besoins de capitaux à long terme restent grands, et il n'a été possible de les satisfaire que partiellement et moyennant le paiement d'intérêts croissants.

Quelque lourdes que puissent paraître les commissions que nous percevons à l'occasion des opérations sur titres, elles ne parviennent pas à en couvrir les frais. Les Pouvoirs publics sont entrés dans la voie de réformes: des décrets, rendus en exécution de la loi du 31 décembre 1947, ont permis le regroupement de divers emprunts inscrits au grand livre de la dette publique ou émis par la Société nationale des chemins de fer français et la Ville de Paris; des dispositions inspirées du même souci ont été prises, par décrets du 30 octobre 1948, à l'égard des titres de sociétés privées et d'organismes publics ou semi-publics. L'échange des titres anciens contre des coupures d'un nominal plus élevé et ne comportant qu'une échéance annuelle impose à nos services des travaux supplémentaires, qui se prolongeront encore plusieurs mois; mais lorsqu'il sera achevé, nous économiserons une grande partie du temps que nécessitaient des tâches matérielles, telles que le détachement des coupons ou la vérification des tirages.

Nos frais généraux marquent encore un accroissement par rapport aux années précédentes. Les salaires ont subi plusieurs augmentations, soit directes par l'institution à partir du 1^{er} septembre d'une indemnité horaire, soit indirectes par la modification du classement de certains agents ou par la suppression de l'impôt cédulaire sur les traitements et son remplacement par une cotisation de 5 % à la charge de l'employeur.

Nous avons continué nos efforts en vue de réduire nos prix de revient. Dans nos

services centraux, nous rationalisons nos méthodes : l'évolution de la technique transforme progressivement les conditions mêmes du travail dans notre profession. L'usage généralisé des règlements scripturaux dans les opérations de bourse, grâce à la Caisse centrale de dépôts et de virements de titres et l'emploi de machines à cartes perforées, ont permis à la Chambre syndicale des agents de change de remplacer les livraisons de titres et les paiements en espèces par des compensations ; appliquée à partir du mois de décembre à un petit nombre de valeurs, la réforme est destinée à s'étendre au cours de l'année 1949 ; elle allégera la tâche de nos services et hâtera le dénouement des négociations. Dans nos agences et spécialement en province, nous avons révisé et simplifié notre organisation, ce qui nous a permis de réaliser des compressions d'effectifs. Nous avons fermé le 31 mars trois guichets, qui figuraient au programme de concentration élaboré l'année précédente par le Conseil national du crédit.

Les travaux qui nous sont imposés par l'État et pour lesquels nous ne recevons aucune rémunération occupent toujours un nombreux personnel. Les quelques simplifications qui ont été réalisées ne compensent pas les tâches nouvelles qui nous ont été imparties, notamment en matière de commerce extérieur : la domiciliation des licences, l'apurement des engagements de change, l'ouverture et la surveillance des comptes où les exportateurs sont autorisés à conserver une partie des devises procurées par leurs ventes, constituent autant de tâches complexes qu'une réglementation touffue ne permet pas toujours d'accomplir aisément.

Les affaires financières ont été actives. Nous avons apporté notre concours à l'emprunt 3 % libératoire du prélèvement, ainsi qu'aux émissions effectuées avec la garantie de l'État, tout en contribuant à la réussite des nombreuses augmentations de capital et placements d'obligations auxquels nous avons été appelés à participer.

La réduction, qui nous a été imposée, du nombre de nos sièges n'a pas laissé d'affecter la densité de notre réseau de démarche et d'affaiblir quelque peu nos moyens d'action auprès de l'épargne.

Le rendement des actions de sociétés françaises a haussé, l'accroissement des répartitions n'ayant pas été accompagné d'un progrès parallèle des cours. Ces derniers font ressortir, par rapport à l'année précédente, une montée inférieure à celle des prix. Les capitaux disponibles ont été en partie absorbés par les nombreuses augmentations de capital ; l'or, dont la cotation a été officiellement reprise par la Chambre syndicale des agents de change, a fait concurrence aux valeurs mobilières. Malgré la faveur dont elles ont bénéficié pendant quelques semaines au cours de l'été, les rentes ont dans l'ensemble baissé à nouveau. Seules, les valeurs étrangères ont progressé presque sans interruption.

Le volume d'affaires traité par nos agences dans Paris n'a pas cessé de croître. Le concours qu'elles apportent à leur clientèle, composée en grande partie de maisons qui nous sont attachées depuis de longues années, ne se borne pas à des facilités d'escompte ou de caisse ; il consiste de plus en plus à les aider à mettre au point des opérations à court ou à long terme, notamment en matière de commerce extérieur et d'importations du plan Marshall ; les services spécialisés qui ont été constitués à cet effet sont en mesure de renseigner et de conseiller les importateurs et les exportateurs, parfois mal informés d'une réglementation complexe en perpétuelle évolution.

Nos agences en France ont vu largement récompenser les efforts faits pour améliorer leurs résultats. Traitant avec une clientèle commerciale nombreuse et dispersée, elles ont dû apporter un soin particulier à établir les discriminations qui s'imposaient pour tenir compte à la fois des restrictions édictées officiellement et des répercussions du mouvement des prix. Elles restent attentives à l'évolution de la situation écono-

mique tout en consacrant une part importante de leurs efforts à la réalisation du placement des titres de l'État et des entreprises privées.

L'activité de notre département des relations étrangères est en progression. L'année a été marquée par la reprise des échanges commerciaux avec l'Espagne et les zones d'occupation américaine et anglaise.

Nos agences coloniales et étrangères ont obtenu des résultats satisfaisants.

Notre siège de Londres continue à jouer à l'égard de ceux de la zone sterling un rôle prépondérant, assurant l'emploi de leurs disponibilités et leur procurant les ressources dont ils ont besoin. Son action est freinée, de même que celle de nos autres sièges extérieurs par la réglementation des changes, les Français n'étant autorisés que dans d'étroites limites à conserver des fonds à l'étranger.

Avec la réouverture du marché à terme du coton, notre exploitation en Égypte a retrouvé son caractère d'avant-guerre. Les prix se sont maintenus à un niveau élevé. Nous avons participé au financement du commerce avec la France et avec l'Inde et nous avons été heureux d'apporter notre appui aux grandes sociétés françaises adjudicataires de travaux publics.

Notre agence de Bombay a traité de nombreuses opérations. Le contrôle local des changes ne nous permet plus d'intervenir au Pakistan et, de ce fait, la clientèle de Karachi nous a échappé. Nous avons ouvert un siège à Calcutta, où nous avions déjà été installés de 1862 à 1903. L'expérience de quelques mois d'exploitation permet d'augurer favorablement de l'avenir.

En Australie, nous continuons à financer les exportations de laines vers la France. Le projet de loi tendant à faire du commerce de banque un monopole d'État a été jugé inconstitutionnel par la Cour suprême, mais le gouvernement australien a fait appel devant le Conseil privé de la Couronne.

Notre siège de Bruxelles a étendu sa clientèle.

Notre groupe de Madagascar dont l'exploitation n'avait jamais cessé d'être favorable a bénéficié du retour de la tranquillité dans l'île. Toutefois, l'écoulement des produits locaux est devenu moins facile, vers la fin de l'année.

En Tunisie, nos agences ont fait des profits. Elles ont augmenté leur champ d'action et prêté leur concours aux divers financements réalisés sous l'égide du gouvernement de la Régence.

Notre filiale, la French American Banking Corporation, a continué à prendre part au règlement des opérations entre la France et les États-Unis. Le plan Marshall lui a fourni l'occasion d'interventions importantes.

L'accroissement de notre activité a imposé à notre personnel des efforts qu'il a fournis avec sa bonne volonté habituelle, témoignant ainsi son attachement à notre maison et son désir de maintenir la qualité de nos services. Le recrutement est devenu plus facile et la composition de nos effectifs manifeste un retour à la stabilité. A mesure que nos jeunes employés acquièrent une formation professionnelle plus solide le rendement du travail s'améliore et nous avons pu simultanément faire face aux tâches nouvelles et réaliser quelques compressions dans les services intérieurs et dans les agences.

Notre comité central d'entreprise a tenu deux sessions au cours de l'année ; nous apprécions le concours qu'il nous apporte, tant pour l'étude des problèmes sociaux que pour le perfectionnement de nos méthodes de travail et nous nous plaçons à noter l'atmosphère de confiance réciproque dans laquelle se tiennent ses réunions. Les œuvres

sociales qu'il gère ont donné satisfaction aux intéressés. La cantine et la coopérative comptent de nombreux clients. Nous avons acheté à Masquières (Lot-et-Garonne) le château du Bosc, où nous avons installé une seconde colonie de vacances ; la première, fondée en 1946 à Contest (Mayenne), continue à fonctionner ; le succès remporté par ces organisations nous oblige à accroître la capacité de logement dont elles disposent.

Le bilan qui est analysé par nos commissaires aux comptes a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions.

Toutes les créances reconnues douteuses, les dépenses d'aménagement de nos agences, les acquisitions et installations de coffres-forts et de matériel mécanographique ont été amorties.

Notre portefeuille-titres continue de figurer, à peu de chose près, pour le même montant que l'an dernier ; ce poste reste très inférieur à la valeur de réalisation.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux de toutes natures et notamment des cotisations aux organismes de retraites, amortissements, charges fiscales et dotations aux comptes de provisions, notre compte de profits et pertes se traduit par un solde créditeur de 114.812.840 francs. Ce solde comprend la totalité des résultats obtenus tant par nos sièges de France, de Tunisie et de Madagascar que par nos agences installées dans des pays étrangers : Angleterre, Australie, Belgique, Égypte, Inde et Monaco.

Conformément à l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par la loi du 17 mai 1946, il y a lieu de considérer comme charge d'exploitation une somme de 54.640.702 francs, qui correspond à une répartition de 67 fr. 59 au profit de chacune des 808.414 parts bénéficiaires non amorties.

En vertu du dernier alinéa de l'article 26 de nos statuts, nous vous proposons d'attribuer :

— aux parts bénéficiaires, en supplément du minimum d'intérêt garanti, une répartition de 32 fr. 41 par part, pour en porter le total à 100 francs bruts, ce qui représente	Fr.	26.200.698
— aux 800.000 actions transférées à l'État.....		26.000.000
— au Conseil d'administration		1.200.000

Les droits des parts de fondateur ont été calculés selon les stipulations des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au paragraphe 1^{er} de l'article 26 des nouveaux statuts ; un dividende de 41 fr. 78 reviendra à chacune des 15.076 parts restant en circulation et cette répartition absorbera un montant de 629.949 francs.

Il restera un reliquat disponible de 6.141.491 francs, qui s'ajoutera au report à nouveau dont le solde créditeur passera de 1.285.934 francs à 7.427.425 francs.

M. Robert MANGEART, nommé l'an dernier administrateur par le ministre des finances et des affaires économiques, n'a pas pris ses fonctions. Les mandats de MM. Henry DAVEZAC et Charles FARNIER ont été renouvelés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1948.

MESSIEURS,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1948, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de commissaires aux comptes, mandat qui nous a été donné par arrêté de M. le Ministre de l'Economie nationale et des Finances, en date du 23 décembre 1946, publié au *Journal Officiel* du 29 décembre 1946.

Cet arrêté a été pris en application de l'article 10 de la loi n° 45-015 du 2 décembre 1945, relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit.

Le bilan de 1948, établi conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, présente un total de.....Fr.	139.788.301.195
contre, en 1947.....	84.787.607.298

soit une augmentation de	Fr.	55.000.693.897
--------------------------------	-----	----------------

Celle-ci s'explique, pour la majeure partie, par un accroissement sensible des comptes créanciers, corollaire du développement de l'exploitation, et, pour le surplus, par l'application des nouveaux taux de change découlant des mesures monétaires intervenues en janvier et octobre 1948.

Le compte Pertes et Profits qui, comme précédemment et conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 31 août 1937, fait apparaître la provenance des bénéfices de l'exercice, accuse cette année, à son crédit, avant l'inscription du solde reporté des exercices précédents, un solde bénéficiaire de....Fr.	114.812.840
contre, en 1947.....	56.920.682

Il ressort donc, pour 1948, une augmentation de.....Fr.	57.892.158
---	------------

La provenance de la somme de 114.812.840 francs est ainsi exprimée dans le compte Pertes et Profits, compte tenu des Charges, Amortissements et Provisions :

Exploitation	Fr.	110.323.170
Portefeuille-titres et participations.....		5.585.398
ENSEMBLE	Fr.	115.908.568
à déduire :		
Immeubles (excédent des charges sur les produits).....		1.095.728
comme ci-dessus.....Fr.		114.812.840

Il est rappelé que, comme pour les exercices antérieurs, la rubrique Portefeuille-titres et celle concernant les Immeubles n'ont pas supporté de quote-part de Frais généraux.

La progression favorable des produits de la branche « Exploitation » est due à l'augmentation du volume des affaires ainsi qu'au relèvement de certains tarifs, et ce, bien

que le montant des charges soit plus élevé, que des abattements sur créances aient été pratiqués et que d'importantes provisions de prévoyance nécessitées par le volume des risques aient été constituées.

En ce qui concerne la rubrique « Portefeuille-titres et participations » elle a été, cette année, favorisée par une augmentation des dividendes encaissés.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine vous a été commentée dans notre rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1^{er} janvier 1948, au nombre de 808.414.

Ces parts bénéficiaires, conformément à la loi du 2 décembre 1945 modifiée par celle du 17 mai 1946, ont droit chacune de recevoir une répartition fixée par le Conseil qui ne peut être inférieure au dividende distribué à l'action pour l'exercice 1944 ou à 3 % de la valeur de rachat de la part bénéficiaire. Ce minimum est considéré comme une charge d'exploitation et garanti par l'Etat.

La valeur de rachat ayant été fixée à 2.253 francs, le minimum d'intérêt garanti à chacune des parts bénéficiaires s'élève à un montant brut de 67 fr. 59 soit, en 1948 pour l'ensemble des 808.414 parts bénéficiaires à la somme globale de 54.640.702 francs figurant à ce titre au débit du compte Pertes et Profits annexé au bilan 1948.

L'amortissement des parts bénéficiaires devant se faire en cinquante ans, à raison de 16.842 titres par an, le montant de la somme globale à répartir diminuera donc d'un cinquantième chaque année. La troisième tranche a été amortie le 1^{er} janvier 1949. Elle est représentée par les titres portant les n^{os} 100.059 à 116.900 désignés par le tirage au sort effectué le 25 novembre 1948. Les parts bénéficiaires se trouvent ainsi ramenées au nombre de 791.572 à dater du 1^{er} janvier 1949.

Le projet de répartition comporte au profit des parts bénéficiaires une attribution supplémentaire de 32 fr. 41 afin de porter à 100 francs la somme brute à leur revenir au titre de l'exercice 1948.

Les parts de fondateur en circulation s'élèvent comme précédemment à 15.076, nombre dont l'origine a été expliquée antérieurement.

Les droits de ces parts de fondateur résultent des anciens statuts et sont rappelés par l'article 26 des nouveaux statuts établis suivant la décision du 29 mai 1947 de la Commission de Contrôle des Banques. Le projet de répartition alloue à chacune de ces parts une somme brute de 41 fr. 78.

Il comporte également une attribution aux actions transférées à l'Etat et une répartition au Conseil d'administration au titre de tantièmes.

Pour compléter les explications qui précèdent, nous indiquerons ci-dessous les mouvements des différents postes du bilan et éventuellement leurs particularités.

A l'Actif :

Le poste « Caisse, Trésor Public, Banques d'émission » figure pour 12.510.517.897 au lieu de 5.568.255.698 francs. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à 11.937.790.760 francs accusant une augmentation de 4.532.149.529 francs. C'est également un accroissement qui se dégage du poste « Portefeuille-effets » qui passe de 45.076.450.815 à 77.625.711.528 francs. Le réescompte a été calculé suivant les mêmes principes que l'an dernier.

Une légère diminution ramène le compte « Coupons » à 337.188.638 francs. Les « Comptes courants » débiteurs en augmentation de 6.681.189.938 francs atteignent le total de 19.254.336.575 francs.

L'ensemble des « Avances garanties » passe à 6.232.797.663 francs, tandis que les

« Avances et débiteurs divers » reviennent à 3.419.254.317 francs, le premier de ces postes accuse ainsi une augmentation de 3.387.306.153 francs et le second une diminution de 302.157.893 francs.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contrepartie au Passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élèvent à 7.880.966.696 francs accusant l'un et l'autre une augmentation de 1.126.631.532 francs.

Le poste « Titres » ne s'est guère modifié quant à sa composition, mais au cours de l'année 1948, certains titres ont été libérés et des droits de souscription ont été exercés. Reprenant les méthodes antérieures, la Banque a amorti dans l'exercice les sommes ainsi investies.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à 473.380.592 francs et les créiteurs à 1.761.252.167 francs, l'un et l'autre en légère augmentation sur 1947.

Le poste « Immeubles et Mobilier » demeure au montant de l'an dernier soit 45 millions de francs. Au titre de l'exercice, il a été procédé à des amortissements ramenant l'ensemble du mobilier et du matériel pour mémoire, de telle sorte que le solde ci-dessus représente uniquement la valeur comptable du domaine immobilier après les abattements apportés tant en 1948 qu'au cours des années antérieures.

Au Passif :

Les « Comptes de chèques » par suite d'un accroissement de 11.980.452.427 francs sont portés à 37.586.180.436. Les « Comptes courants » accusent une augmentation de 24.379.293.936 francs ; ils s'inscrivent pour 54.639.558.971 francs. Les « Banques et Correspondants » passent de 6.910.999.228 à 11.253.718.727 francs.

Les « Comptes exigibles après encaissement » s'élèvent à 6.871.460.269 francs. Les « Créiteurs divers » forment un total de 14.428.589.471 contre 9.599.499.319 francs l'an dernier.

On relève une diminution de 3.451.323 francs sur les « Dividendes restant à payer » et une augmentation de 2.573.756.596 francs sur le poste « Bons et Comptes à échéance fixe ».

Le poste « Réserves » est sans changement. Il s'élève à 462.483.644 francs.

Le Capital est toujours de 400 millions de francs.

Les trois rubriques « Hors Bilan » accusent également des augmentations sensibles, notamment les « Engagements par cautions et avals » qui passent de 7.017.010.287 à 34.252.337.729 francs.

Nous avons déjà commenté au début de ce rapport les diverses rubriques du compte « Pertes et Profits ».

Le détail de la répartition proposée vous est donnée dans le rapport du Conseil.

Nous avons comme précédemment procédé à des contrôles périodiques et, en ce qui concerne l'exercice 1948, les inventaires, le bilan et le compte Pertes et Profits ont fait l'objet par nous des pointages et des vérifications habituels.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 7 avril 1949.

Les Commissaires aux Comptes :

R. LELEU,
F. MARBEAU.

RAPPORT SPÉCIAL

DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

(article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

(EXERCICE 1948)

MESSIEURS,

Du fait que le Comptoir National d'Escompte de Paris est une banque nationalisée, le présent rapport spécial concernant l'exercice 1948 doit être établi en conformité, non seulement des prescriptions édictées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par la loi du 4 mars 1943, mais encore en conformité de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946 qui a fixé les règles fondamentales de fonctionnement des banques de dépôts nationalisées.

Les opérations traitées par le C.N.E.P., soit avec ses administrateurs pris personnellement, soit avec une société ou entreprise dont un administrateur du C.N.E.P. serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, sont, de par leur nature, toutes des opérations normales de banque avec sa clientèle.

Aux termes de l'article 40, elles ne sont point, en raison de ce caractère, soumises à l'autorisation préalable par le Conseil et, en conséquence, n'ont pas à faire l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ni d'une approbation particulière de l'Assemblée.

Toutefois, aux termes de l'article 17 du décret du 28 mai 1946, aucun crédit non garanti par un nantissement, par une délégation de marché ou par la remise à l'escompte d'effets commerciaux, ne peut être consenti par une banque nationalisée aux personnes et entreprises visées par l'article 40 de la loi de 1867 modifiée par la loi du 4 mars 1943 sans que soient respectées toutes les formalités prescrites par cet article, étant rappelé que c'est la Commission de Contrôle des Banques qui se trouve substituée à l'Assemblée des actionnaires.

Toujours aux termes de ce même décret, les mêmes formalités s'appliquent aux crédits accordés aux membres du personnel d'une banque nationalisée si ces crédits ne sont point assortis de l'une ou l'autre des garanties énumérées ci-dessus et si leur montant dépasse une annuité de traitement ou d'honoraires.

Comme suite à l'ensemble de ces dispositions législatives et réglementaires, il nous a été déclaré qu'aucun crédit non garanti n'avait été accordé à des membres du personnel dans les conditions sus-indiquées.

— 11 —

D'autre part, les opérations visées par les textes ci-dessus rappelés et concernant des administrateurs du C.N.E.P. nous ont été régulièrement notifiées.

Ces opérations intéressent huit Sociétés et ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédits sous diverses formes ou de cautions.

Elles entrent donc dans le cadre d'opérations courantes de banque; elles sont réalisées à des conditions normales et ne sont indiquées qu'autant que de besoin.

Paris, le 7 avril 1949.

Les Commissaires aux Comptes :

R. LELEU,
F. MARBEAU.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU 31

ACTIF

CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION	Fr. 12.510.517.897 »
BANQUES ET CORRESPONDANTS	11.937.790.760 »
PORTFEUILLE-EFFETS	77.625.711.528 »
COUPONS	337.188.638 »
COMPTES COURANTS	19.254.336.575 »
AVANCES GARANTIES	6.232.797.663 »
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS	3.419.254.317 »
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	7.880.966.696 »
TITRES	71.356.529 »
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	473.380.592 »
IMMEUBLES ET MOBILIER	45.000.000 »
TOTAL	Fr. 139.788.301.195 »

HORS-

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS	
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS	
OUVERTURES DE CREDITS CONFIRMÉS	

DÉCEMBRE 1948

PASSIF

COMPTES DE CHÈQUES	Fr. 37.586.180.436 »
COMPTES COURANTS	54.639.558.971 »
BANQUES ET CORRESPONDANTS	11.253.718.727 »
COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	6.871.460.269 »
CRÉDITEURS DIVERS	14.428.589.471 »
ACCEPTATIONS A PAYER	7.880.966.696 »
DIVIDENDES RESTANT A PAYER	6.998.453 »
BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE	4.380.993.587 »
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	1.761.252.167 »
RÉSERVES	462.483.644 »
CAPITAL	400.000.000 »
REPORT A NOUVEAU	1.285.934 »
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	114.812.840 »
TOTAL	Fr. 139.788.301.195 »

BILAN

.	Fr. 34.252.337.729 »
.	19.040.105.001 »
.	5.911.330.722 »

COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :

a) Intérêt de 3 %, soit : Fr. 67,59 sur 808.414 parts bénéficiaires non amorties (considéré comme charge d'exploitation, en vertu de l'art. 8 de la loi du 2 décembre 1945)	Fr. 54.640.702 »
b) Attribution supplémentaire Fr. 32,41 par part	26.200.698 »
Au total : Fr. 100 » sur 808.414 parts bénéficiaires	80.841.400 »

ATTRIBUTION AUX ACTIONS TRANSFÉRÉES A L'ÉTAT :

Fr. 32,50 sur 800.000 actions

26.000.000 »

ATTRIBUTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

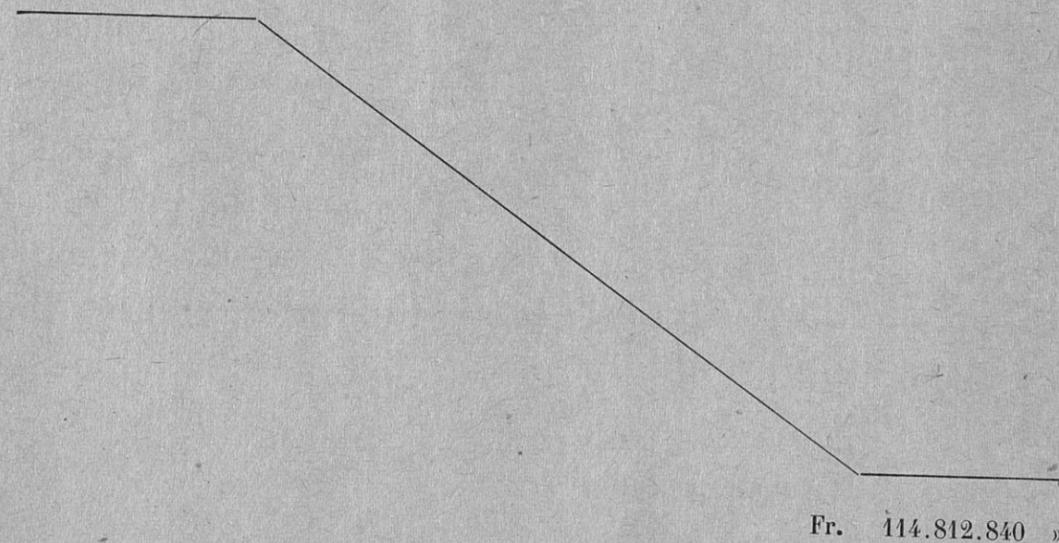
1.200.000 »

ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit Fr. 41,78 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation

Fr. 629.949 »

REPORT A NOUVEAU

6.141.491 »



PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1948

CRÉDIT

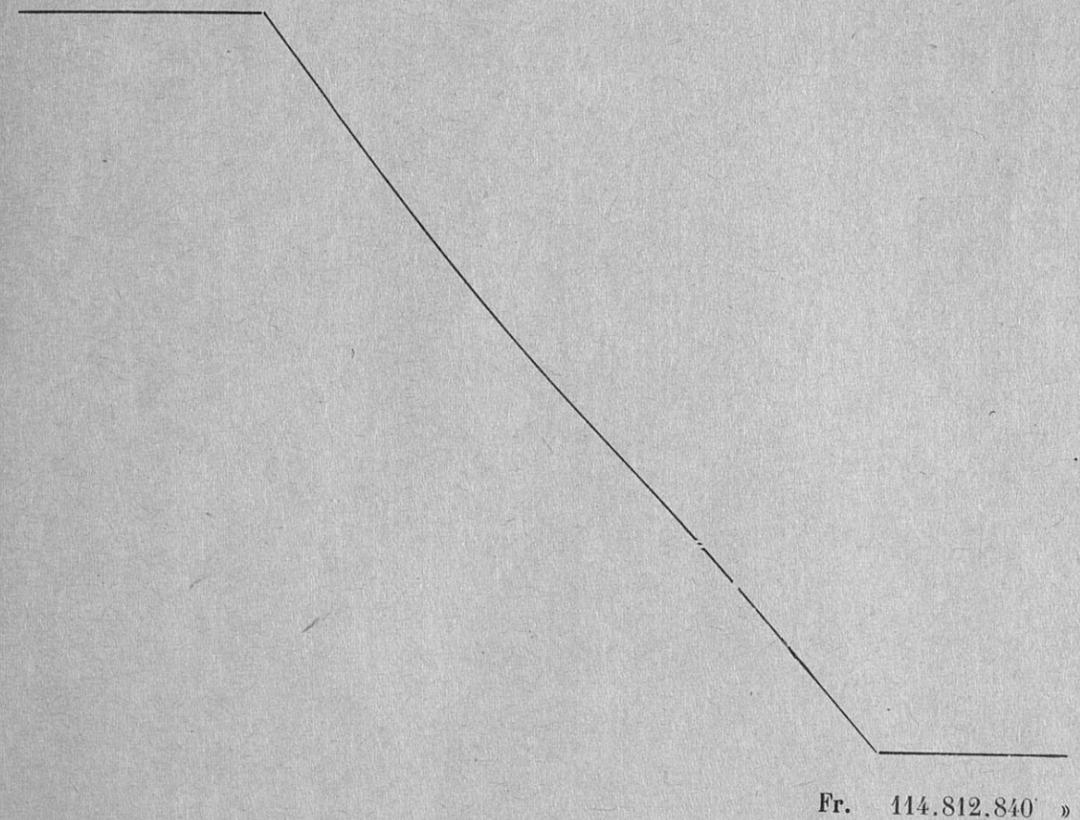
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE,

compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :

— EXPLOITATION	Fr. 110.323.170 »
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS	5.585.398 »
ENSEMBLE	Fr. 115.908.568 »

A DÉDUIRE :

— IMMEUBLES (excédent des charges sur les produits)	Fr. 1.095.728 »
---	-----------------



RÉSOLUTIONS

adoptées par la commission de contrôle des banques

en sa séance du 1^{er} Juin 1949

PREMIÈRE RÉOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires :

— approuve les comptes de l'exercice 1948 arrêtés au 31 décembre 1948 et les règlements d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— fixe à fr. 100. — par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946.

et à fr. 41,78 par part le dividende revenant aux parts de fondateur conformément aux statuts d'origine du Comptoir National d'Escompte de Paris.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La Commission décide conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

— l'attribution aux actions du C.N.E.P. transférées à l'État d'une somme totale de fr. 26.000.000 ;

— le versement au Conseil d'Administration d'une somme de fr. 1.200.000 à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 44, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

- | | | | | |
|--|--|---|--|--|
| *A. Bd St-Germain, 147.
B. Rue de Rivoli, 55.
*C. Bd Diderot, 23 (G. de Lyon).
D. Rue Rambuteau, 2.
E. Rue Turbigo, 16.
F. Place de la République, 15.
G. Rue de Flandre, 2.
H. Bureau aux Abattoirs de la Vilette. | H. R. du Quatre-Septembre, 2.
*I. Bd Magenta, 80-82.
J. Bd de Strasbourg, 19.
L. Rue de Clichy, 86.
M. Av. Kléber, 87 (Passy).
*N. Avenue Mac-Mahon, 35.
O. Bd Montparnasse, 71.
P. Bd Beaumarchais, 2.
*R. Bd Saint-Michel, 53. | S. Avenue des Gobelins, 2 bis.
*T. Boulevard de Courcelles, 2.
*U. Av. des Champs-Élysées, 49.
V. Avenue d'Orléans, 90.
*W. R. St-Lazare, 75 (H. de la Trinité).
X. R. du Commerce, 40 (Granelle).
Y. Fg Saint-Honoré, 113.
*Z. Place Saint-Augustin, 2. | AB. R. de Ménilmontant, 39.
*AC. Rue Bergère, 14.
AD. Boulevard Barbès, 25.
AE. Rue La Fayette, 44.
AF. Boulevard Voltaire, 199.
AG. Chaussée de la Muette, 4.
AH. Avenue Bosquet, 47 bis.
AI. Rue d'Anteuil, 50.
AJ. Rue du Havre, 9. | AL. Avenue de Villiers, 99.
AN. Avenue Victor-Hugo, 9.
AP. Place Gambetta, 1.
AQ. Rue Pierre-Semart, 2. (square Montholon).
*AR. Boulevard Raspail, 12.
AS. Rue de Belleville, 168.
AT. Rue Étienne-Marcel, 46.
*AU. Avenue Friedland, 6. |
|--|--|---|--|--|

BUREAUX DE BANLIEUE

- | | | | | |
|--|---|--|--|-----------|
| ASNIÈRES
AUBERVILLIERS
BOURGET (Le)
CHARENTON | CLICHY-SUR-SEINE
COLOMBES
*ENGIEN-LES-BAINS
ERMONT | LEVALLOIS-PERRET
LIVRY-GARGAN
MONTREUIL-SOUS-BOIS
MONTROUGE | *NEUILLY-SUR-SEINE
NOUVEAU-BELLEVILLE
ROSNY-SOUS-BOIS
SAINT-DENIS | VINCENNES |
|--|---|--|--|-----------|

(*) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

AGENCES EN FRANCE :

- | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|---|---|
| Abbeville
Agen
*Aire-sur-l'Adour
*Aix-en-Othe
*Aix-en-Provence
*Aix-les-Bains
Albi
Alençon
Ales
*Allasac
Amiens
*Ancenis
Angers
Angoulême
Annecy
Annonay
Antibes
*Apt
*Ardentes
Argentan-sur-Creuse
Arles
Armentières
*Arneke
Arras
*Aubigné
Auch
Aurillac
Autun
Auxerre
Auxonne
*Avalles-Limouzine
Avignon
Bagnols-sur-Cèze
*Bardol
Barbezieux
Baugé
Bayonne
Beaucaire
Beaucourt
Beaufort-en-Vallée
Beaumont-de-Lomagne
Beaumont-sur-Sarthe
Beaune
Beaupréau
Beauvais
Belfort
Bellac
Belvèze-du-Razès
Bénévent-l'Abbaye
Bergues
Besançon
Béthune
Beuzeville
Béziers
Bize
Blois
Bolbec
Bonnétable
Bordeaux
Boulogne-sur-Mer
Boulogne (Le) | *Bourboule (La)
Bourbourg
Bourg
Bourges
Bourguell
Boussac
Branne
Brantôme
Brest
*Bricquebec
Brioude
Brive
Bruyères
*Buxières-les-Mines
*Cadillac-sur-Garonne
Caen
Gagnes-sur-Mer
Cahors
Calais
Cambrai
*Cancale
Cannes
Carcassonne
*Carmaux
Carpentras
*Castillon-s-Dordogne
Castres
*Caussade
Cavaillon
*Celles-sur-Belle
*Ceret
Chabanais
*Chablis
Chalonnes-sur-Loire
Châlons-sur-Marne
Chalon-sur-Saône
Chambéry
Chambon-Fegerolles
Charleville
Chartres
Château-d'Oléron
*Châteaugiron
*Châteauneuf-s-Sarthe
Chateaufort
Châteauroux
*Châtel-Guyon
Châtelleraut
Châtillon-en-Bazois
*Chaumes-en-Brie
Chauny
Chaville
*Chef-Boutonne
Chemillé
Cherbourg
Cholet
Cirey
Clermont-de-Loire
Clermont-Ferrand
Clermont-l'Hérault
Clisson
*Cluses
Cognac | *Combronde
Compiègne
Concarneau
*Condé-sur-Notreau
*Confolens
*Conlie
*Commercy
*Contres
Corbeil
*Corcieux
*Coubé-Vérac
Dax
*Coulonges-s.-l'Autize
*Cout-Cheverny
*Coutances
*Couterne
*Coutras
*Dammartin-en-Goële
Dax
Deauville
Dieppe
Dijon
Dole
*Dorât (Le)
Douai
Dreux
Dunkerque
*Ebreuil
Eguzon
Elbeuf
Epemay
*Epernon
Epinal
Ernée
*Eshly
*Etiables
Evian-les-Bains
Evreux
*Excideuil
*Eymet
*Eysines
*Falaise
*Fontainebleau
*Fontenay-le-Comte
*Fresnay-sur-Sarthe
Frontignan
Ganges
Gannat
*Garches
*Génillé
*Gonneville-la-Mallet
*Grand-Lucé (Le)
Graulhet
Grenoble
*Guerche-de-Bretagne
(La)
*Guerche-s-l'Aubois (La)
*Guignes-Rabutin | *Guitres
*Hasparran
Havre (Le)
Hazebrouck
*Hennebont
Honfleur
Hyères
*Isle-en-Jourdain (L)
*Isle-Jourdain (D)
Issoire
Issoudun
Jarnac
*Langeais
Lanson
*Lannemezan
Lautrec
Laval
*Lavandou (Le)
*Lencloître
Lens
*Lesparre
Levroux
*Lezay
Lésignan-Corbieres
Libourne
*Lignac
Lille
Lillebonne
Limoges
Limoux
Lisieux
Livron
Loches
Lons-le-Saunier
Lorient
*Lorignac
Lude (Le)
Lunéville
Lussignac
Lussac-Châteaux
Lyon
Macon
*Magnac-Laval
Mans (Le)
*Mansle
Mantes-Gassicourt
*Marines
Marmande
Marseille
Maubeuge
Mauléon-Soule
*Mauné
Mayenne
Mayet
Mazamet
Meaux
*Meun-sur-Yèvre
Melun
*Mens
*Merville
*Mesle-sur-Sarthe | Metz
*Meung-sur-Loire
Millau
*Mirebeau-en-Poitou
*Monsegur
Montauban
*Montbard
*Montbéliard
Montbrison
Mont-de-Marsan
*Mont-Dore (Le)
*Montélimar
*Montgeron
*Monthieux-s-Saône
Montigny
Montmédy
Montpellier
*Montpon-sur-l'Isle
Moulins
Mouy
Mulhouse
Murat
Nancy
Nantes
*Narbonne
*Navarrenx
*Nay
*Neuville-de-Poitou
Nevers
Nice
Nîmes
Niort
*Nogent-sur-Seine
*Nomeny
*Nontron
*Ollioules
*Olonzac
*Oléron-Sainte-Marie
Orango
Orléans
*Ormes (Les)
*Ouzouer-le-Marché
*Painbeut
*Painbeut
*Patay
*Paulhaguet
Périgueux
Péronne
Perpignan
*Pieux (Les)
*Plouay
Poitiers
*Poix
*Poligny
*Pont-à-Mousson
Pontoise
*Pont-Saint-Espirit
*Pont-Sainte-Maxence
*Ponric
*Port-Vendres
*Pré-en-Pail
*Prémery | *Puy-laurens
Quimper
Reims
Remiremont
Rennes
*Réole (La)
*Retournac
*Reuilly
Riom
Rive-de-Gier
Roanne
*Roche-Bernard (La)
*Rochechouart
*Rochefort-sur-Mer
*Roche-la-Molière
*Roche-la-Vallée
*Rocroi
Rodez
Romans
*Romilly-sur-Seine
*Roquefort-sur-Soulzon
*Roquemaure
Roubaix
Rouen
*Rumilly
*St-Amand-les-Eaux
*St-Antoine
*St-Genès
*St-Germain-en-Laye
*St-Hippolyte-du-Port
*St-Jean-d'Angély
*St-Julien-en-Genevois
*St-Junien
*St-Lô
*St-Malo
*St-Nazaire
*St-Pierre-d'Oléron
*St-Pierre-Eglise
*St-Quentin
*St-Rémy-de-Provence
*St-Sauveur
*St-Servan
*St-Sever-s-l'Adour
*Saintes
*Sallanches
*Salon
*Samatan
*Sarcelles
*Saulieu
*Saurmur
*Sclanzier | Sedan
*Sees
*Ségret
*Sens
*Sète
*Seurre
*Sillé-le-Guillaume
*Soissons
*Solles-Pont
*Soudréval-la-Barre
*Soustons
*Souterraine (La)
*Strasbourg
*Sury-le-Comtal
*Suze (La)
*Talandière (La)
*Tarbes
*Tardets
*Tartas
*Taverny
*Tessy-sur-Vire
*Thouray
*Tinchebray
Toulon
Toulouse
*Toulouze
Tours
*Tremblade (La)
*Trouville
Troyes
*Vaas
*Valson
*Val-André-Plémeut
Valence
*Valence-d'Agén
Valenciennes
Vannes
*Vermenton
Vernon
*Vernoux
Versailles
*Vésinet (Le)
Vichy
*Vic-sur-Cère
*Vic-sur-Seille
Vienne
Vierzon
*Vigan (Le)
*Vihiers
*Villaines-la-Juhel
*Villefort
*Villefranche-s-Saône
*Villeneuve-sur-Lot
*Villiers-Bocage
Vire
*Vitry
Voiron
*Voreppe
*Voves |
|---|--|--|--|--|---|---|

AGENCES A L'ETRANGER ET DANS L'UNION FRANÇAISE :

- | | | | | | |
|---------|--------------------------|-------------------------------------|---|---|-----------------------------------|
| LONDRES | BRUXELLES
MONTE-CARLO | ALEXANDRIE
LE CAIRE
PORT-SAÏD | BOMBAY
CALCUTTA
MELBOURNE
SYDNEY | TANANARIVE — DIÉGO-SUAREZ
TANATAVE — MAJUNGA
MANANJARY — FIANARANTSOA
TULEAR — MORONDAVA | TUNIS
BIZERTE
SOUSSE — SPAX |
|---------|--------------------------|-------------------------------------|---|---|-----------------------------------|

REPRÉSENTANT } En Argentine : M. A. BECQUEREL, Reconquista 165, BUENOS-AIRES

(*) Agences fonctionnant périodiquement.
(**) Bureaux ouverts pendant la saison.

I M P .
CHAIX
1999-6-49.